



**RETRAIT DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 16/04/2025

N° DP 022 209 25 00049

Par :	Madame Lamiré emilie
Demeurant :	9 Rue Du Chene Saint Louis 22650 BEAUSSAIS SUR MER (ANCIENNEMENT PLOUBALAY)
Sur un terrain sis :	9 Rue Du Chêne Saint-Louis - Ploubalay 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 A 2139
Nature des Travaux :	Remplacement de la porte de garage par une fenêtre

Le Maire de Beussais-sur-Mer

Vu la déclaration préalable DP 022 209 25 00049 accordée le «DATE_DECISION» à Madame Lamiré emilie demeurant 9 9 Rue Du Chene Saint Louis, BEAUSSAIS SUR MER (ANCIENNEMENT PLOUBALAY) (22650) pour sur un terrain situé 9 Rue Du Chêne Saint-Louis à BEAUSSAIS-SUR-MER (22650), ayant pour référence cadastrales 209 A 2139 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu la demande d'annulation de l'autorisation d'urbanisme susvisée formulée le 12/05/2025 ;

ARRETE

Article 1 : La déclaration préalable accordée pour les travaux susvisés est annulée.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 20/05/2025

Le Maire, Eugène CARO



Le Maire délégué
Mikaël BONENFANT